



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 23 Mai 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.4), M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.6), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 3.2), M. Christophe LIME (à partir du 7.3), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 5.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 5.2), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL (à partir du 5.1), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT (à partir du 6.12), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Braillans : M. Alain BLESEMAILLE (à partir du 6.10) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crète : M. Gérard GALLIOT (à partir du 6.11) Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 5.2) Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (à partir du 4.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfacon : M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 0.2) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.7 et jusqu'au 8.4), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisé : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 6.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 7.1), Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 7.4)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Guerric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Sâone : M. Yoran DELARUE Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : B. VOUGNON, B. GAVIGNET, T. BIZE, P. BONNET, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, JS. LEUBA, S. PESEUX, D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, R. STHAL (jusqu'au 4.2), A. VIGNOT (jusqu'au 6.11), C. PREIONI, JC. PETITJEAN, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 2.1)

Mandataires : F. GALLIOU, G. GAVIGNET, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, JL. FOUSSET, A. POULIN, M. ZEHAF, AS. ANDRIANTAVY, C. WERTHE, P. CURIE, C. MICHEL, M. LOYAT, G. VAN HELLE (jusqu'au 4.2), F. PRESSE (jusqu'au 6.11), D. PARIS, M. JASSEY, J. KRIEGER, T. JAVAUX, P. ROUTHIER (à partir du 2.1).

Délibération n°2019/004743

Rapport n°2.3 - Demande de financement pour l'itinéraire cyclable Montferrand-le-Château/Planoise

Demande de financement pour l'itinéraire cyclable Montferrand-le-Château/Planoise

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président
Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 «Nouveaux itinéraires cyclables »	Montant BP 2019 : 1 000 000 € TTC Montant de l'opération : 744 000 € TTC

Résumé :

Le présent rapport a pour objectif de confirmer la réalisation de la liaison cyclable entre Montferrand-Le-Château et Besançon, d'autoriser tout acte nécessaire à l'acquisition des terrains d'assise de la piste, de valider le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent permettant la bonne réalisation de l'aménagement

Le Grand Besançon s'est engagé, au sein du Plan de Déplacements Urbains (PDU), à encourager les mobilités douces sur son territoire. Alternative à la voiture, les liaisons douces doivent susciter le report modal. Aussi, le Grand Besançon réaffirme sa volonté de procéder à la réalisation de l'itinéraire cyclable de Montferrand-Besançon.

I. L'aménagement de l'itinéraire cyclable de Montferrand-Besançon

Il s'agit de relier Montferrand à Besançon par :

- Une voie modes doux isolée de la RD 105 entre Montferrand et le giratoire de Grandfontaine
- Des bandes cyclables entre ce giratoire et celui de la Belle Etoile
- Un cheminement modes doux depuis ce dernier giratoire jusqu'à la rue Aragon dans Besançon (Châteaufarine)
- Dans la rue Aragon, la circulation des cycles se fera en voie partagée avec les autres véhicules.

Une signalisation tout au long du parcours va repérer l'itinéraire cyclable notamment lorsque celui-ci sera en voie partagée.

L'objectif principal de cet itinéraire très roulant est la mise en sécurité des cyclistes, qui sollicitent fortement sa création.

Par ailleurs, cet itinéraire va permettre de relier le secteur Ouest de l'agglomération, qui souffre d'un déficit d'aménagements cyclables, à Besançon au-delà de Montferrand. Il relie, en effet, le pôle Ouest avec tous ses équipements d'envergure comme le pôle santé, le tramway, la zone de Châteaufarine, et plusieurs zones d'activité.

II. Les acquisitions foncières

Des acquisitions foncières sont indispensables à l'aménagement de cet itinéraire et des négociations amiables sont en cours. Toutefois, si elles n'aboutissaient pas favorablement, il conviendrait de recourir à l'acquisition par voie d'expropriation. Cette solution requiert une déclaration d'utilité publique et, le cas échéant l'ouverture d'une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) en vigueur.

III. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le coût de l'opération est estimé à 620 K€ HT soit 744 K€ TTC

Dépenses € en HT		Subventions sollicitées	
Travaux	580 000	Etat – FSIL	186 000
Etudes	30 000	Région	95 500
Acquisitions foncières	10 000	FEDER	214 500
TOTAL	620 000		496 000

Cet aménagement sera réalisé selon deux phases :

- Le premier tronçon, situé entre le lieu-dit La Belle Etoile et Planoise, est estimé à 220 000 € HT. Il sera réalisé dès l'automne 2019 puisque l'assiette des travaux est sur le domaine public.
- Les travaux du second tronçon, reliant la Belle-Etoile à Montferrand, sont estimés à 400 000 € HT. Ils débuteront courant 2020, une fois les acquisitions foncières abouties.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intention de réaliser l'itinéraire cyclable entre Montferrand-Le-Château et Besançon,
- sollicite toutes autorisations administratives utiles,
- sollicite auprès du Préfet la déclaration d'utilité publique du projet et des acquisitions foncières utiles en cas d'absence d'accord amiable des riverains pour l'acquisition des terrains nécessaires à cet itinéraire, et, le cas échéant, la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o engager les négociations et signer tout acte concernant les acquisitions foncières afférentes,
 - o signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - o solliciter les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 0